

SECRETARIAT GÉNÉRAL

UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

Arrêté n° 2010 - 389 /MESSRS/SG/UGO
portant création des centres
polytechniques de Fada N'Gourma,
de Ouahigouya et de Dédougou

VISA du C.F. N° 471

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES, SUPÉRIEURS
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 13-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2007-349/PRES du 4 juin 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le décret n° 2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007-542/PRES/PM/MESSRS/ du 6 septembre 2007 portant organisation du ministère des Enseignements secondaires, supérieurs et de la Recherche scientifique ;
- Vu le décret n° 2008-645/PRES/PM/MESSRS du 20 octobre 2008 portant organisation de l'enseignement supérieur ;

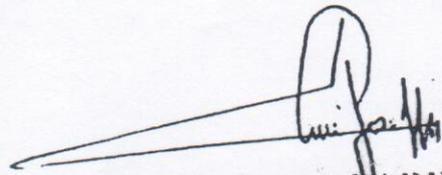
ARRETE

Article 1 Le présent arrêté crée les établissements d'enseignement supérieur public ci-dessous :

- le Centre polytechnique de Fada N'Gourma, dans la Direction régionale de l'Est ;
- le Centre polytechnique de Ouahigouya, dans la Direction régionale du Nord ;
- le Centre polytechnique de Dédougou, dans la Direction régionale de la Boucle du Mouhoun.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 22 octobre



Pr. Joseph IARE
Officier de l'Ordre national